



Circonscription d'Arras ASH

Dossier suivi par
DR-VLB

Téléphone
03.21.71.50.85
Courriel
ce.0623182x@ac-lille.fr

Rue St Exupéry
Résidence St Pol
8 voie Bossuet
62000 Arras

Arras, le 30/09/2015

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

A

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'établissements et
de services spécialisés
Mesdames et Messieurs les Directeurs adjoints de SEGPA
Mesdames et Messieurs les Enseignants référents
Mesdames et Messieurs les Enseignants

Année Scolaire 2015-2016 / Note de Service N° 1 – Rentrée 2015

La présente note de service a pour objet de rappeler les points essentiels concernant l'organisation de la rentrée scolaire dans les écoles, les SEGPA, les ULIS et les établissements spécialisés de la circonscription ainsi que les modalités de fonctionnement et de communication avec l'Inspection de l'Éducation nationale.

Je vous rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun de prendre connaissance de la note de service en utilisant le mode de communication et de transmission que vous jugerez le plus approprié. Les différentes notes de service feront partie des points qui pourraient être abordés lors des inspections individuelles ou évaluations d'équipe ou évaluations d'unité d'enseignement. Chaque note de service envoyée sera considérée comme lue et appliquée par le personnel enseignant.

SOMMAIRE

I. **Priorités rentrée 2015-2016**

II. **Organisation dans la circonscription**

1. Présentation de la circonscription
2. Équipe de circonscription
3. Fonctionnement du secrétariat
4. Plan de formation et calendrier scolaire – Année scolaire 2015-2016
5. Informations diverses

III. **Organisations administratives**

1. Document à remplir et à retourner à l'Inspection
2. Congé maladie, autorisations d'absence et gestion des remplacements

IV. **Les inspections**

V. **Les réunions**

I. Priorités 2015-2016

Cette année scolaire 2015-2016 sera jalonnée par la mise en place progressive de nombreuses évolutions pédagogiques et techniques : la généralisation du GEVASCO, la refonte de la formation CAPASH et 2 CASH, la réforme du collège et la circulaire SEGPA, la mise en place des nouveaux programmes 1^{er} degré et l'impact sur les unités d'enseignement, la transformation des CLIS en ULIS école.

Les trois axes prioritaires de notre circonscription évoluent :



- 1) Développer l'enseignement numérique au service de l'adaptation scolaire
- 2) utiliser les intelligences multiples pour nos élèves à besoins éducatifs particuliers
- 3) Favoriser des pratiques de classe inversée pour promouvoir une école inclusive

Les groupes de travail mis en place l'année dernière sont maintenus et renforcés autour de plusieurs thématiques : DNB Pro, évaluations, enrichissements du WebASH-GDS, EMC ...

Les actions ponctuelles (Défi-lecture, Rallye-maths, projet photographie, chantier théâtre) seront enrichies d' un nouveau temps fort de la circonscription l'action E.P.S.I.H. (EPS, Inclusion et Handicap) qui se déroulera les 26, 27 et 28 avril 2016 :

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/projets-de-la-circonscription/action-handicap-eps-et-inclusion-hei-1> Elle concernera les élèves d'ESMS, ULIS école et collège de 6 à 16 ans.

Pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ces temps forts, de nombreuses formations continues ou réunions vous seront proposées.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, sachez que l'ensemble de l'équipe de circonscription est à votre entière disposition.

II. Organisation dans la circonscription

1. Présentation

Géolocalisation des bassins de formation et d'éducation

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/departement/cartographie>

Zones d'intervention des Enseignants référents

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/enseignants-referents/carte-des-zones-dintervention-des-enseignants-referents/view>

La liste des établissements

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/departement/les-dispositifs-et-structures-de-lash/la-liste-des-etablissements>

Les organismes gestionnaires

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/departement/les-dispositifs-et-structures-de-lash/les-organismes-gestionnaires>

2. Équipe de circonscription.

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/la-circonscription/presentation-et-contacts>

3. Fonctionnement du secrétariat.

- Demande d'audience auprès de l'I.E.N. : sur rendez-vous, à prendre au secrétariat de l'Inspection. La demande se fera prioritairement par courriel ou par téléphone en cas d'urgence.
- Courrier administratif : il sera adressé à

Monsieur David RATAJ
Inspecteur de l'Éducation nationale
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap
Rue St Exupéry
Résidence St Pol – 8 voie Bossuet
62000 Arras

Tout courrier administratif doit impérativement être adressé sous le couvert du Directeur de l'établissement spécialisé ou du chef d'établissement. Le format PDF sera privilégié pour un envoi par courriel au secrétariat.

- Courriel : ce.0623182x@ac-lille.fr Pour toute correspondance administrative ou pédagogique, et chaque fois que cela est possible, privilégier le message électronique (courriel + fichiers joints). Il est impératif d'utiliser sa boîte académique @ac-lille.fr.
- J'invite l'ensemble des enseignants à consulter régulièrement le site départemental ASH 62 <http://ash62.etab.ac-lille.fr> qui comporte de nombreuses ressources administratives et pédagogiques mises à jour périodiquement. **Par ailleurs, nous vous rappelons qu'il existe un espace réservé aux enseignants de la circonscription d'Arras ASH :**
 - Login : arrasash
 - Mot de passe : Arrasash62



Je vous invite à vous inscrire au fil tweeter qui vous permettra de suivre l'actualité ASH 62.

Inscription Tweet ASH 62 : <https://twitter.com/WebmestreAsh62>

4. Plan de formation et calendrier scolaire - Année scolaire 2015/2016

Vous trouverez le calendrier scolaire 2015-2016 sur le site départemental ASH 62.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Le plan de formation fera l'objet d'une note de service spécifique.

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/documents-administratifs>

5. Informations diverses (consultables sur le site départemental)

- Informations utiles : numéros utiles, liste des établissements, coordonnées des enseignants référents...
- Projet professionnel : tout enseignant ayant un projet professionnel précis devra prendre contact avec le secrétariat afin de mettre en place un accompagnement spécifique avec l'équipe de circonscription.
- Procès verbal : chaque enseignant nouvellement nommé devra retourner dans les plus brefs délais son procès verbal au secrétariat.

III. Organisations administratives

1. Document à remplir et à retourner à l'Inspection

Je vous demande de remplir avec le plus grand soin les documents (téléchargeables sur le site ASH 62 : <http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/documents-administratifs>) suivants et de me les retourner pour le :

Jeudi 15 octobre 2015

- La **fiche établissement** à renseigner par les directeurs, différenciée selon la nature de l'établissement.
- Les enseignants du premier degré de la circonscription devront quant à eux renseigner la **notice individuelle** ainsi qu'un **emploi du temps hebdomadaire (nombre de groupes, tranche d'âges)** qu'ils transmettront, dans un premier temps, à leur directeur. Chaque responsable sera attentif à la précision des renseignements concernant les temps de service en présence d'élèves et hors présence d'élèves.
- **Les coordonateurs ULIS devront remplir le tableau de bord et nous le renvoyer.**
- L'organisation des groupes et les effectifs des élèves suivis par chaque enseignant au sein des unités d'enseignement.

2. Congé maladie, absence, autorisation d'absence et remplacements

L'efficacité du remplacement est un enjeu majeur du service public d'éducation. Afin d'assurer la continuité du service et dans l'intérêt des élèves, je vous rappelle quelques règles de fonctionnement :

- Informer le plus rapidement possible le secrétariat (dès 8h00) par téléphone ainsi que le Directeur de l'établissement spécialisé ou le chef d'établissement.
- Toutes les absences, même celles d'une demi-journée, doivent être signalées ; tous les enseignants du 1^{er} degré (y compris les PE en SEGPA et en ULIS) sont concernés par ces mesures.
- Afin d'anticiper les remplacements, il est important de signaler dès que possible les congés dont vous pouvez prévoir à l'avance les dates (maternité, intervention chirurgicale...)
- Faire connaître par téléphone la date de reprise ou de prolongation dans les meilleurs délais possible.
- Pour un congé maladie, je vous prie de remplir avec le plus grand soin les imprimés qui vous sont fournis. N'oubliez pas de renvoyer **la fiche d'autorisation d'absence. Toutes les pièces justificatives devront être remises impérativement, dans les 48h qui suit l'arrêt maladie, directement à l'inspection.**
- Les autorisations d'absence ne sont pas un droit. Elles seront délivrées par l'IEN à titre exceptionnel. Elles doivent être accompagnées d'un **motif circonstancié**, du **visa du Directeur ou du Chef d'établissement** et du justificatif. **Dans tous les cas, la demande doit parvenir deux semaines avant la date souhaitée. Tout dossier incomplet sera non enregistré et retourné à l'expéditeur.**

IV. Les inspections

Les modalités d'inspection font l'objet de la note 3 spécifique qui est en ligne sur le site ASH 62.

<http://ash62.etab.ac-lille.fr/arras-ash/documents-administratifs>

Je vous rappelle qu'il est impératif d'utiliser le questionnaire en ligne.

V. Les réunions

Je vous remercie de noter les dates de réunion qui vous concernent et d'en référer à votre Directeur d'établissement spécialisé ou Chef d'établissement.

Directeurs de SEGPA et ESMS et coordonateurs pédagogiques : lundi 2 novembre à 14h à la DSDEN 62